



Certificat de non contre-indications apparentes au sport

Ce certificat est obligatoire pour les athlètes qui demandent une licence « compétition » de la Ligue Belge Francophone de Triathlon et Duathlon (LBFTD)

Ce certificat est valide du 15 septembre de l'année A au 31 décembre de l'année A+1

En vue d'évaluer l'aptitude à la pratique sécurisée du triathlon et autres épreuves régies par la LBFTD, la Commission Médicale recommande pour tous les athlètes :

- **une anamnèse**
- **un examen médical complet**
- **un électrocardiogramme (ECG)**
- **A partir de 40 ans, il est recommandé l'adjonction d'une épreuve d'effort.**

En cas de non-réalisation, la Commission Médicale de la LBFTD se décharge de toute responsabilité.

A compléter par le Médecin (EN MAJUSCULES SVP)

Je soussigné(e), Docteur en médecine,
certifie avoir examiné

M/Mme

né(e) le

et avoir constaté, à la date de ce jour, l'absence de signe clinique apparent contre-indiquant la pratique du Triathlon/Duathlon ou épreuves Multisports (Combinaison de différentes disciplines : natation, cyclisme et course à pied)

Certificat fait pour servir et valoir ce que de droit sur la demande de l'intéressé et remis en mains propres le

Fait à, le

Signature et cachet du médecin prescripteur